

Message à l'orée de la nouvelle année 2015

C'est un instant privilégié en début d'année, de faire le point et d'échanger avec chacun, ... les vœux sont autant d'idées qui s'affinent, qui peuvent prendre corps... en plans d'action au service du bien commun dont le Conseil Municipal est en charge.

Sauf demande particulière, je ne m'attarde ni sur les actions menées en 2014 ni sur les perspectives 2015 diffusées par bulletin le 15 décembre. En matière de communication, les informations communales vous sont communiquées régulièrement par le biais du double affichage des comptes rendus du Conseil Municipal ainsi que la lettre semestrielle de milieu et de fin de chaque année.

Le site internet de la commune www.castellard-melan.fr donne accès en permanence à l'ensemble de ces informations depuis 2008, ainsi qu'aux évènements locaux, à des informations pratiques et sociales, aux règlements des services publics de l'eau, de l'assainissement, aux formulaires d'urbanisme, au suivi des dépenses communales, aux délibérations,

En 2014, il est à noter deux évènements heureux sur la commune avec la naissance de deux enfants qui conforte une pyramide des âges particulièrement équilibrée pour notre petite commune rurale. De leur côté les aînés de la commune se maintiennent vaillants et s'assument ; souhaitons un bon rétablissement à MJ Heslière victime d'une chute en décembre et une bonne santé et bonne forme à tous.

Dans une commune où il fait bon vivre et travailler, il est regrettable que les animaux de ferme qui contribuent à l'entretien des espaces naturels pastoraux fassent l'objet d'attaques de loups depuis deux années. Les 4 troupeaux d'ovins, 3 à 4 groupes de chevaux, 1 à 2 groupes de bovins ont une grande utilité, en termes d'emploi, de production, d'entretien du patrimoine paysager... il convient que les mesures prises par l'Etat soient de nature à éradiquer rapidement la divagation d'animaux dangereux dans l'espace pastoral.

Je salue au passage l'installation récente d'un élevage ovin sur une ferme ancienne du Villard, leur propriétaire mérite nos encouragements et notre sollicitude.

Autre aléa, à ce jour la commune ne sait pas encore si son périmètre sera intégré dans une zone dite « vulnérable » au sens de l'emploi de nitrates. Un questionnement louable en soi, si ce n'est que les analyses des eaux souterraines du poudingue de Valensole réalisées aux Mées et St Julien d'Asse ne peuvent justifier que la commune du Castellard-Mélan soit directement impliquée dans une pollution aux nitrates !

La commune du Castellard-Mélan est forestière à 75%, en landes et prairies naturelles à plus de 20%, avec une nette orientation vers la culture et l'élevage biologique.

La France en est au stade de la réflexion finale à la demande de l'Europe pour « donner » un nombre de communes supplémentaires pour satisfaire ses quotas ! qui se verraient alors appliquer une réglementation supplémentaire peu adaptée aux petites exploitations extensives de montagne et dont l'utilité n'est pas avérée, voire contre-productive pour le territoire.

En effet de par le climat et la diversité de ses paysages à 98% naturels, la commune participe à sa mesure à l'attractivité touristique des Alpes de Haute Provence, en matière d'animation et du renforcement des emplois sur le département. Cet enjeu capital n'a pas échappé à la ville de Digne et sa Communauté de communes en lien avec le Syndicat Mixte des Monges qui projettent de renouveler en juin 2015 le label de géo-patrimoine Unesco, Géoparc de Haute-Provence sur un territoire du Verdon au Massif des Monges et le Pays de Seyne.

Une pensée à la famille BROSCHE, qui depuis la destruction d'un tronçon de chemin mi-août 2012, ne peut plus accéder à sa propriété par véhicules légers, ni par véhicules de livraison, moyens de secours et de déneigement. La propriété, entretenue avec goût, est située au lieu-dit Jantounet en amont du vallon et lac de Vulouve, en contrebas de la Font du Roi, raccordée aux réseaux d'eau communale et d'électricité aux frais du propriétaire. Cette famille aspire légitimement à vivre régulièrement dans leur propriété du Castellard-Mélan.

De son côté, le Conseil Municipal a montré son attachement à la sauvegarde des chemins ruraux, un bien commun ouvert à tous, sans prendre le risque d'empiéter sur telle ou telle parcelle privée. Dans le cas d'espèce, l'accès à 3 canalisations d'eau communale et à un canal de fuites d'eaux pluviales publiques, accessibles ou portées par le chemin de St Estève et l'ouverture au public sont soutenus par la commune.

En 2016, la création d'une réserve incendie de 120 m3 pour le hameau de Mélan est un objectif en cours d'étude.

Les projets de restructuration territoriale annoncés et remaniés depuis 2010, la baisse jusqu'en 2017 de la dotation de l'Etat nous motivent néanmoins pour ne pas perdre de temps au service de la mise en état des infrastructures de la commune avec l'accompagnement financier du Conseil Général, de l'Agence de l'Eau, de la Région et de l'Etat dont nous remercions tous les élus, leurs Services et les Techniciens.

C'est dans cet état d'esprit positif, que les membres du Conseil Municipal invitent la population à la traditionnelle collation de début d'année, samedi 10 janvier à 16 heures à la Mairie.

Bonne et heureuse année 2015

Le CASTELLARD-MELAN le 2 janvier 2015
Le Maire, Jacques JULIEN



- Suite 1. Reçu un Droit de réponse non signé, en date du 25 janvier 2015.
- Suite 2. La commune en conteste plusieurs points.
- Suite 3. Diffusion à la demande et aux seules personnes citées.